

DU **5** AVRIL
AU **13** JUIN
2022

DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

— APPEL À PROJETS —
Plan Climat



100.000 EUROS
POUR SOUTENIR
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
CRÉATRICE D'EMPLOIS



nîmes-metropole.fr





Une dotation pour le climat de 100 000 €

EN INVESTISSEMENT PAR AN

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets est **ouvert aux entreprises implantées sur Nîmes Métropole ou ayant une activité sur le territoire**, aux porteurs de projets souhaitant créer une nouvelle entreprise sur le territoire de Nîmes Métropole ainsi qu'aux associations contribuant à l'activité économique du territoire.

Quel type d'aide ?

Les lauréats perçoivent, en une seule fois, une subvention en investissement en début de projet*.

Quels engagements pour le porteur de projet ?

Une convention lie le porteur de projet à Nîmes Métropole et édicte en particulier les engagements des deux parties. Le porteur de projet s'engage à réaliser le projet avec le budget alloué, à rédiger un bilan et à communiquer sur le partenariat.

Comment candidater ?

A l'ouverture de l'appel à projets le 5 avril 2022, **téléchargez le dossier d'inscription via le QR Code ci-dessous** et renvoyez votre candidature par mail ou par voie postale*.

** Voir modalités dans le règlement.*



**TÉLÉCHARGEZ
LE DOSSIER D'INSCRIPTION
ET LE RÈGLEMENT**

nîmes-metropole.fr
developpementdurable@nîmes-metropole.fr

